

## DISCOURS AU PEUPLE

PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE

DE L'INAUGURATION DE LA CONSTITUTION

19 novembre 1848.

CONCITOYENS,

Vous voulez que je consacre, par quelques paroles, le plus grand acte qui puisse s'accomplir pendant le passage d'une génération d'hommes sur la terre : la proclamation de sa Constitution. C'est ainsi qu'on jette des pièces de monnaie, marquées à l'effigie du temps, dans les fondations d'un édifice. Je le veux bien. Je prie l'Inspirateur suprême de mettre lui-même sur mes lèvres quelques-unes de ces vérités qui ne passent pas avec le jour, qui ne s'altèrent pas avec les siècles, mais qu'on retrouve intactes, après des milliers d'années, comme le métal éternel dont est faite la vérité.

Peuple, Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur ! parce que seul il est infaillible ! seul juste ! seul bon ! seul parfait !

La raison humaine est la réverbération de Dieu sur le genre humain.

La raison humaine, émanée de Dieu, inspirée de Dieu, ministre de Dieu en nous, est donc la seule souveraineté légitime des nations.

Dans l'enfance des peuples, leur intelligence est trop peu développée pour qu'ils se gouvernent par la seule autorité de la raison. Ils ont des tuteurs; des conquérants, des maîtres, des tyrans, des despotes, des rois absolus, puis des rois limités dans leur autorité par des lois, par des conseils, par des aristocraties, par des constitutions mixtes. A mesure que la raison du peuple grandit, la liberté grandit avec elle; puis la justice avec la liberté; puis l'égalité, cette réalisation de la justice; puis la fraternité spirituelle, cette perfection de l'égalité, qui fait de la nation une famille, et de toutes ces familles de peuples une humanité.

Le règne de Dieu se manifeste ainsi de plus en plus sur les peuples, jusqu'à ce que ces maîtres, ces tuteurs, ces tyrans, ces despotes, ces rois, ces constitutions personnifiées dans les dynasties, disparaissent, et que la souveraineté spiritualiste se dégage et remplace tout. Alors Dieu règne sur nous, sans autre intermédiaire que notre raison.

Vous le voyez ! c'est en principe le règne direct de Dieu.

Le règne de Dieu par la raison de tous s'appelle la République.

Nous fondons la République.

La République ! C'est le gouvernement qui a le plus besoin de l'inspiration et de la bénédiction continues de Dieu. Car, si la raison du peuple s'obscurcit ou s'égaré, il n'y a plus de souverain. Il y a interrègne. Il y a anarchie. Il y a mort.

Pour qu'une Constitution soit durable et digne du sceau religieux, il faut qu'elle contienne un principe vrai, nouveau, divin, ou mieux appliqué dans le gouvernement des empires. Sans cela, la Constitution est vide. Elle n'est qu'un corps de lois; elle n'a pas d'âme; elle ne vit pas; elle ne fructifie pas.

Le principe nouveau de la République, c'est l'égalité politique entre toutes les classes de citoyens.

Ce principe a pour expression, — le suffrage universel ;

Pour résultat, — la souveraineté de tous ;

Pour conséquence morale, — la fraternité entre tous.

Jamais jusqu'ici, depuis l'Évangile, la raison humaine n'écrivit en code une souveraineté plus rationnelle, plus universelle et plus légale.

Nous régnons tous dans la mesure de notre raison, de notre intelligence, de notre sagesse, de notre vertu ; nous sommes tous rois de nous-mêmes et de la République !

Mais ce n'est pas tout d'écrire et de jurer une Constitution. Il faut un peuple pour l'exécuter.

Élevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-même, pour qu'il inspire de plus en plus ce peuple, pour qu'il donne l'ordre spirituel à la terre, comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-haut.

Qu'il bénisse la Constitution !

Qu'elle commence et qu'elle finisse par son nom !

Qu'elle soit pleine de lui !

Qu'elle dure en se renouvelant et en se perfectionnant elle-même comme ses œuvres !

Qu'elle soit paix, ordre, justice, travail, instruction, lumière, bienfaisance, amour comme lui !

Qu'elle multiplie, qu'elle pacifie, qu'elle sanctifie le peuple français !

Qu'en instituant la République des droits et des devoirs, elle institue surtout la République des cœurs !

Que les hommes qui naîtront longtemps après nous relisent ce code imparfait encore, et qu'ils disent :

« L'an 1848, l'esprit humain fit un pas, et ce pas de la France dans la voie du perfectionnement politique eut pour trace la Constitution de la République. »

## CITOYENS,

Tout progrès est un effort ;

Tout effort est une peine ;

Toute peine a son gémissément.

Les transformations politiques sont un travail. Le peuple est l'ouvrier de son propre avenir. Qu'il y songe ! L'avenir le regarde et l'attend !

Honte aux lâches qui reculeraient !

Prudence aux téméraires qui précipiteraient la société dans l'inconnu !

Gloire aux bons, aux forts, aux sages, aux persévérants !

Que Dieu soit avec eux !

Qu'on écrive au bas de cette Constitution :

« A tel jour de telle année, à telle date de son existence nationale,

» Telle fut l'œuvre du peuple français ! »

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
XXII. Sur l'adjonction de la liste départementale du jury (15 février 1842).....	1
XXIII. Sur l'abolition de l'esclavage (10 mars 1842).....	20
XXIV. Sur la régence (18 août 1842).....	30
XXV. Sur l'adresse (27 janvier 1843).....	58
XXVI. Au banquet offert par la ville de Mâcon à M. de Lamartine (4 juin 1843).....	77
XXVII. Discours au conseil général de Saône-et-Loire sur l'extension à donner au droit électoral (3 septembre 1843).....	95
XXVIII. L'État, l'Église et l'enseignement (26 et 30 novembre 1843).....	114
XXIX. Du droit au travail et de l'organisation du travail (décembre 1844).....	145
XXX. Réponse à l'adresse présentée par une députation d'ouvriers de Paris (16 mai 1845).....	166
XXXI. Sur la liberté des cultes (3 mai 1845).....	171
XXXII. Pourquoi M. de Lamartine est seul (14 septembre 1845).....	188
XXXIII. Un principe et point de partis (10 novembre 1845)....	198
XXXIV. Sur la navigation de la Seine entre Rouen et la mer (4 mars 1846).....	210
XXXV. Sur la réduction de l'impôt du sel (22 avril 1846).....	221
XXXVI. Voulons-nous être nation? Voulons-nous être une dynastie? (4 octobre 1846).....	236
XXXVII. Au banquet offert à l'auteur des <i>Girondins</i> le 18 juillet 1847.....	250
XXXVIII. Déclaration de principes (21 octobre 1847).....	273

XXXIX. Sur le droit de réunion (20 février 1848).....	282
XL. Révolution de 1848.....	290
XLI. Lettre aux dix départements : Bouches-du-Rhône — Côte-d'Or — Dordogne — Finistère — Gironde — Ille-et-Vilaine — Nord — Saône-et-Loire — Seine — Seine-Inférieure (25 août 1848).....	302
XLII. Sur le projet de constitution (6 septembre 1848).....	315
XLIII. Sur le droit au travail (14 septembre 1848).....	364
XLIV. Sur la question d'une ou deux Chambres (27 septembre 1848).....	385
XLV. Sur la présidence (6 octobre 1848).....	405
XLVI. Discours au peuple prononcé à la cérémonie de l'inau- guration de la Constitution (10 novembre 1848).....	434

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

